



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnels d'insertion et de probation

Question écrite n° 81080

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation des travailleurs sociaux et des personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui, compte tenu de l'augmentation des missions qui leur sont confiées et de la stagnation des moyens nécessaires à l'exercice de ces missions, rencontrent de grandes difficultés professionnelles. Pourtant, de nouvelles lois ont été votées pour combattre les problèmes liés à la récidive, ainsi qu'à la dégradation actuelle du lien social, mais les travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire ne peuvent les appliquer faute de moyens adéquats. De la même façon, ces personnels ne souhaitent pas travailler uniquement dans le domaine du contrôle social, mais ont également besoin de temps pour débloquer les perspectives par un accompagnement suffisamment long des personnes à réinsérer. C'est pourquoi il souhaite savoir s'il a l'intention de changer en profondeur cette situation et de créer beaucoup plus que les quatre-vingts emplois de personnels d'insertion et de probation prévus dans le cadre de la loi de finances pour 2006, et de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement de travailleurs sociaux, de personnels administratifs et d'encadrement pour les SPIP, ainsi que l'octroi d'indemnités identiques à celles des personnels de surveillance.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'attention qu'il porte aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et plus particulièrement aux moyens à mettre en oeuvre pour assurer la mise en application de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. La montée en charge des dispositifs prévus par la loi Perben II a généré en effet un surcroît des prises en charge depuis janvier 2005. Afin de pouvoir répondre à cette augmentation conséquente de la charge de travail des SPIP, 200 créations d'emplois de conseillers d'insertion et de probation ont été obtenues en loi de finances 2005 et ce dans le prolongement des préconisations du rapport Warsmann. Toutefois, compte tenu des délais de recrutement (quatre mois) et de la durée statutaire de la formation à l'École nationale de l'administration pénitentiaire (deux ans), les conseillers d'insertion et de probation n'arriveront sur le terrain qu'en septembre 2007. Par ailleurs, 80 nouveaux emplois de conseillers d'insertion et de probation ont été obtenus au titre du projet de loi de finances pour 2006, dans le but de poursuivre le renforcement en effectifs des services pénitentiaires d'insertion et de probation. En matière de recrutement, il convient de noter qu'une promotion de 290 élèves conseillers d'insertion et de probation est entrée à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) au mois d'octobre, soit la plus importante promotion de conseillers d'insertion et de probation jamais enregistrée. En outre, un concours de conseillers d'insertion et de probation pour environ 300 postes sera organisé en 2006. Depuis 2002, 585 emplois de conseillers d'insertion et de probation ont été créés, représentant un accroissement de 38,36 % des effectifs. Enfin, pour répondre aux besoins urgents des services, un amendement du gouvernement adopté par le Parlement durant l'examen du projet de loi de finances 2006 prévoit le recrutement de 400 travailleurs sociaux et personnels administratifs supplémentaires qui rejoindront les services pénitentiaires d'insertion et de probation dès cette année. Compte tenu de la difficulté de fonctionnement de ces services, il a été décidé la création d'une mission d'évaluation qui doit procéder à une

étude attentive et apporter ses conclusions permettant de quantifier cette réalité. Ces éléments seront, bien sûr, portés à la connaissance des organisations syndicales d'ici quelques mois. En concertation avec les partenaires sociaux, au vu des conclusions de ce rapport et à travers les discussions qui interviendront, de nouvelles orientations seront données aux missions des travailleurs sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81080

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11718

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2189